

Tél : 01-60-43-88-50	<input checked="" type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Elémentaire <input type="checkbox"/> Primaire	<input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> extraordinaire	Date Le 10/11/2023 De 19h05 à 19h45
Courriel Ce.0770449v@ac-creteil.fr			
Directeur/trice	<input checked="" type="checkbox"/> Sophie Blot		
IEN ou son représentant	<input type="checkbox"/> Carole Ostan		
Enseignant(e)s de l'école	<input checked="" type="checkbox"/> Claire Sassady <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Membres du RASED	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DDEN	<input type="checkbox"/> Jean-Michel Gras		
Parents élus	<input checked="" type="checkbox"/> Sophie PUEYO <input checked="" type="checkbox"/> Gwladys SERBIN <input type="checkbox"/> Marianne PASTOR <input type="checkbox"/> Maud ALLIES	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Le maire ou son représentant	<input checked="" type="checkbox"/> Christine Gibert	<input checked="" type="checkbox"/> Laetitia Cortes	
Conseiller municipal	<input type="checkbox"/>		
Autres membres invités	<input checked="" type="checkbox"/> Laetitia Herse <input type="checkbox"/> Manuela Da Silva	<input checked="" type="checkbox"/> Fred Cry <input checked="" type="checkbox"/> Marie Louis	
Absent(es) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Absent(es) excusé(es) <input checked="" type="checkbox"/> Carole Ostan <input checked="" type="checkbox"/> Jean-Michel Gras <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

Président(e) de séance : Sophie Blot	Secrétaire de séance : Claire Sassady
--------------------------------------	---------------------------------------

**ORDRE DU JOUR
du 1^{er} conseil d'école**

1. Présentation des membres du conseil d'école et des résultats des élections des parents d'élèves,
2. Organisation pédagogique de l'école : effectifs, classes, enseignants,
3. Vote du règlement intérieur de l'école (envoi au préalable),
4. Sécurité et hygiène : bilan de l'exercice incendie n°1
5. Présentation des orientations du projet d'école,
6. NEFLE
7. Activités périscolaires : garderie, cantine,
8. Coopérative,
9. Sorties et projets,
10. Dates et horaires des prochains conseils d'école,
11. Questions des parents (transmises au plus tard le lundi 6 novembre 2023).

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Nous rappelons, que les questions transmises hors délai ne seront pas traitées. De même, les questions relatives à un enfant ou un enseignant ne seront pas traitées non plus en conseil d'école, car ce n'est pas l'objet.

1) Présentation des membres du conseil d'école et des résultats des élections

- **L'équipe enseignante :**

Sophie BLOT
Claire SASSADY

- **La collectivité :**

Mme GIBERT Maire de Lesches et Présidente du RPI,
Mme CORTES Conseillère municipale et déléguée aux affaires scolaires,
Mme HERSE adjointe Jablines, vice présidente RPI

Présentation de Mme CRY, Mme LOUIS (ATSEM).

- **Les élections des parents d'élèves**

La commission électorale s'est réunie le 15 septembre afin de préparer les élections des parents d'élèves pour l'année 2023/2024.

Les élections se déroulent exclusivement par correspondance, depuis la tenue du conseil d'école extraordinaire du 20/09/2019.

- **Rappel des résultats :**

84 inscrits
52 votants
5 blancs ou nuls
Donc nombre de suffrage exprimé : 47

- **Les parents d'élèves :**

Mme Sophie PUEYO (titulaire)
Mme Gwladys SERBIN (titulaire)
Mme Marianne PASTOR (suppléante)
Mme Maud ALLIES (suppléante)

Pour rappel, les parents sont élus jusqu'à la tenue des prochaines élections, donc mi-octobre 2024.

2) Organisation pédagogique de l'école : effectifs, classes, enseignants

46 élèves au total répartis de la manière suivante :

- 16 PS
- 9 MS
- 21 GS

Donc un total de 46 élèves.

Répartition des classes :

- PS-MS-GS= 22 élèves (7 PS, 9 MS, 6 GS) : Classe de Sophie Blot,
- PS-GS= 24 élèves (9 PS, 15 GS) : Classe de Claire Sassady,

3) Règlement intérieur

L'envoi a été fait au préalable.

Après la validation du présent conseil d'école, le règlement intérieur mis à jour sera consultable sur le site internet des deux mairies (Lesches et Jablines) et envoyé sur le cahier de liaison numérique.

Nous avons dû insérer **dans le règlement intérieur de l'école de l'année scolaire en cours** les dispositions suivantes dans la section Récompenses – Réprimandes - Sanctions / Mesures spécifiques (encart modifiable) :

" les dispositions du décret n°2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale pourront être mises en œuvre lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école".

Le Règlement intérieur de l'école est donc **voté à l'unanimité par les membres du conseil d'école.**

La charte du parent accompagnateur n'est pas modifiée, elle est donc maintenue et **votée à l'unanimité par les membres du conseil d'école.**

RAPPEL : il est important de respecter les heures d'ouvertures de l'école,

4) Sécurité et hygiène :

- **Bilan de l'exercice incendie n°1 : 25/09/2022**

Les élèves de la classe 1 se sont regroupés dans le fond de la cour de derrière,

les élèves de la classe 2 se sont regroupés dans la cour de devant (près du petit portail).

Le plan d'évacuation a été délivré par la mairie et accroché dans les deux classes et la cantine.

- **Exercices attentat-intrusion /mise en sureté**
- Deux exercices incendies réalisés dans l'année (un avant le 30/09 et le second avant les vacances de printemps)
- Un exercice de mise en sureté (PPMS) portera sur le thème de l'intrusion-attentat et sera organisé en décembre, le scénario et la date retenue n'ont pas encore été communiqués,
- Un exercice de mise en sureté (PPMS) qui répondra aux problématiques locales (inondation, tempêtes...), au cours de l'année.

Nous sommes au niveau urgence attentat (niveau le plus élevé) :

- Contrôler l'accès des personnes à l'entrée des établissements et signaler dans les mêmes conditions tout mouvement ou présence suspects à l'entrée ou aux abords sans délai via le 17.
- Contrôler visuellement les sacs à l'entrée de toute personne pénétrant dans l'enceinte de l'établissement (élèves comme adultes) ; l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est nécessairement assuré par la présence physique d'un ou plusieurs adultes.
- Contrôler et relever l'identité des personnes extérieures de façon systématique ; en cas de refus de se soumettre à un contrôle, refuser l'accès à l'établissement.

- Signaler aux forces de l'ordre tout individu, véhicule ou objet suspect aux abords immédiats et à l'intérieur du site ;
- Éviter tout attroupement d'élèves ou d'adultes devant les établissements. Lors des déplacements d'élèves vers un site extérieur, échelonner le départ des classes afin d'éviter un attroupement de fait sur la voie publique.
- A ce stade, les voyages scolaires demeurent autorisés. En lien avec les préfets, l'autorité académique pourra interdire un voyage si les conditions de sécurité ne sont pas remplies.
- Les sorties scolaires occasionnelles (théâtre, sortie nature...) sont également autorisées, elles ne nécessitent pas d'autorisation. Les sorties occasionnant le déplacement d'un nombre important d'élèves devront toutefois être signalées à la DSDEN et au policier référent.
- Les réunions parents professeurs sont maintenues en veillant au contrôle d'accès aux établissements.

Travaux demandés :

- Ajouter des protections autour des autres poteaux du préau,
- Installation d'un interphone vidéo au niveau du petit portail avec possibilité d'ouvrir à distance, (et portail qui se referme automatiquement) : Un devis a été réalisé, il est de 5000 euros
- Fabriquer un petit banc en bois à la place de l'ancien coffre
- Réparer ou remplacer le porte-savon dans les toilettes adultes
- Pose de filtre occultant pour la classe 2 (comme en garderie) : prévu
- Réparer le grand portail qui ne tient plus très bien : Devis réalisé, coût important

Nous remercions la mairie pour les 4 nouvelles tables et les 4 bancs avec dossier.

Nous remercions la mairie et Francis pour l'installation et le dépannage régulier effectué, la maintenance et le montage des vélos.

5) Présentation des orientations du projet d'école

Le projet d'école compte 3 orientations :

- **Français (langage écrit et oral)**
Développer les habiletés nécessaires à l'écriture, élaborer un répertoire graphique, tenir correctement l'outil scripteur, commencer à produire des langages écrits, développer la langue orale.
- **Mathématiques**
Comparer des quantités, des longueurs, mais aussi trier, classer, ranger des couleurs, des formes et travailler les algorithmes (suivre ou inventer).
Distribuer des objets, travailler la décomposition du nombre.
- **Education physique et sportive**
Engager des efforts.
Construire de nouvelles formes d'équilibre
Développer un imaginaire corporel au travers d'actions expressive et artistique.

6) Projet NEFLE

Le projet NEFLE est au service de l'amélioration des apprentissages des élèves.

C'est une démarche volontaire des équipes éducatives associant l'ensemble des partenaires.

Trois thématiques :

- ✓ La réussite de tous les élèves
- ✓ La réduction des inégalités
- ✓ Le bien-être

Les différentes étapes :

- 1) La concertation initiale
- 2) L'élaboration d'un projet pédagogique : Ce projet peut recevoir un soutien financier → Fonds d'innovation pédagogique
- 3) Envoi

Pour l'école : Bien dans sa tête et bien dans son corps pour bien apprendre

7) Activités périscolaires : garderie, cantine

Intervention de la mairie de Lesches :

Pas de changement, même personnel, même prestataire

Gouter de Noël avec la garderie : le 21 novembre,

8) Coopérative

Pour fonctionner, une école dispose de 2 types de financement :

- Le financement de la part de la mairie (fourniture, matériel : peinture, les feuilles...)
- La coopérative scolaire (qui dépend des dons des parents), permet d'acheter du petit matériel, de financer des interventions à l'école, des projets (élevage), des abonnements de livres.

Bilan de la coopérative scolaire 2022/2023

Au 1^{er} septembre 2023 : 945,22 €

Achats réalisés: 1 057,28€

Prévision pour 2023/2024

Appel de coop : 1 225€

Au 10 novembre : 1 112,94€

Nous remercions chaleureusement les parents, cette année encore, pour leur participation.

9) Sorties, projets et évènement

Octobre/novembre

Intervention musique (10 séances entre octobre et novembre) : projet forme et son entre le 10/10 et le 28/11.
Subvention RPI et Marne et Gondoire 50/50

Novembre

10/11 : photo de classe et individuelle/fratrie

En décembre

08/12 : spectacle de Noël : Le Noël de la forêt, (650€ financé par le RPI)

décembre : Visite du père-noël (à déterminer)

2ème ou 3ème trimestre :

Xx : Concert des Ritournelles

Xx : sortie au château de Rentilly, le bus est financé par Marne et Gondoire

21/06 : Sortie de fin d'année : Cirque rubis

XX/06 : spectacle de chants

XX/06 : visite des futurs élèves

10) Dates et horaires des prochains conseils d'école

22/03/2023 : 2^{ème} Conseil d'école à 19h

21/06/2023 : 3^{ème} Conseil d'école à 19h

11) Questions des parents

Pour l'Ecole (l'équipe pédagogique)

- Serait-il possible que pour l'année prochaine, le photographe propose des créneaux (8h-8h30) permettant aux fratries des deux écoles de faire des photos ensemble ?

Cela paraît compliqué car le photographe vient sur des heures scolaires et les deux écoles sont sur des lieux différents.

Pour la Mairie

- Est-ce que l'école envisagerait de développer une structure (centre aéré) le mercredi à l'école compte tenu que chaque année il y a des nouveaux enfants inscrits ?

Non, budgétairement pas possible, pas de locaux, pas de personnel.

Mais convention mise en place avec les communes de Chanteloup, Montévrain, Fresnes.

La collectivité compense le prix appliqué aux Leschois considérés comme « usagers extérieurs » pour avoir un tarif équivalent aux résidents des communes avec lesquelles une convention est signée chaque année.

- Le tarif de la cantine à Jablines est de 5,50 euros alors que celui de Lesches est de 5,95 euros sachant que des maternelles mangent moins que des élémentaires. Le prestataire n'est pas le même donc différence de tarif, alors que pourrait faire la mairie pour établir un équilibre des prix ?

Répercussion de la hausse des tarifs du prestataire et du pain du boulanger. Ce n'est pas le même prestataire. Maintien d'un produit bio par repas. Pendant deux ans, pas de hausse, du coup hausse brutale.